



Interruption du contrat de travail

Par **wenka976**, le **07/12/2011** à **13:29**

Bonjour,

J'ai eu des problème avec mon patron et j'ai été licencié, (sa femme avec qui je m'entendait à merveille m'avait fait un chèque pour m'aider, mais son mari à découvert le poteau rose, pour se défendre la femme à tout nié en bloc et c'est moi qui en ait pris en plein figure). Quelques temps après je suis retourné à mon pays, pour récupérer mes droits, je fais une procuration à ma copine de me représenter, à son arrivée dans les bureaux, le boss lui montre le chèque qu'il me doit et mes papiers, mais avant la remise de tout ce là on lui a fait signé un document comme quoi on lui a remis le chèque et tout ce qui va avec, le problème c'est que après signature on lui a pas donné ni le chèque, ni les documents, on l'a foutu dehors. Aujourd'hui après 6 mois elle souhaite porter plainte pour abus de confiance mais avant on elle aimerai envoyer un courrier au patron pour faire valoir ses droit, j'aimerai un peu d'aide sur les démarche que je doit faire mais aussi ce que je peut mettre en contenu dans la lettre merci.

Par **pat76**, le **07/12/2011** à **14:00**

Bonjour

Tant que le chèque n'a pas été encaissé, il n'y a aucune preuve du paiement, de plus c'est à vous de signer le solde de tout compte et de récupérer vos documents.

Avant d'être licencié, vous aviez eu un entretien préalable et aviez été assisté d'un conseiller?

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre ex-employeur dans laquelle vous lui indiquez que vous aller venir chercher ce qui vous ait dû accompagner par

un témoin qui sera un huissier.

Il a fait signé un document à votre amie mais ne lui a rien remis.

Tant que le chèque n'a pas été encaissé, il n'y a pas paiement du salaire. C'est à l'employeur de prouver qu'il a payé ce qu'il vous devait.